

Votre voix. Votre force.



# Nous les enseignantes et les enseignants de l'Ontario

## Au sujet de la FEO et de ses filiales





**Fédération des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario**

1300, rue Yonge, 2<sup>e</sup> étage

Toronto, ON M4T 1X3

416.966.3424, 1.800.268.7061

Télécopieur : 416.966.5450

[www.otffeo.on.ca](http://www.otffeo.on.ca)

# 1

## La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

### La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

**(FEO)** est devenue l'association professionnelle du personnel enseignant de la province avec l'adoption de la Loi sur la profession enseignante, en 1944. Aux termes de cette loi, tous les membres du personnel enseignant sont tenus de faire partie de la Fédération pour obtenir l'autorisation d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. La Fédération compte quatre filiales : l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens et la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario.

La plupart de ces filiales avaient déjà constitué des associations volontaires 20 ans avant l'adoption de la Loi sur la profession enseignante, en 1944. Les enseignantes et les enseignants convenaient de la nécessité d'une Fédération qui serait reconnue par les autorités provinciales comme l'association professionnelle de tout le personnel enseignant de l'Ontario, et c'est à leur demande que la *Loi sur la profession enseignante* a été adoptée.

### Organisation

En juin 1944, après l'adoption de la Loi, des représentantes et des représentants élus des filiales se sont réunis pour procéder à l'organisation de la Fédération et pour rédiger les mesures réglementaires qui seraient adoptées en vertu de la Loi sur la profession enseignante. Il avait été convenu que les associations volontaires qui existaient avant l'adoption de la Loi conserveraient leur autonomie au sein de la nouvelle fédération. Chaque filiale fonctionne d'après sa propre constitution et délègue des représentantes et des représentants au Conseil d'administration de la FEO, l'organisme qui régit la Fédération.

### Conseil d'administration

Un conseil d'administration composé de 40 membres s'occupe des questions qui concernent tout le personnel enseignant de la province. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année; le Bureau de la Fédération, qui est composé de 12 membres élus par le Conseil d'administration et la secrétaire-trésorière, se réunit actuellement dix fois par année.



## Représentation

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'intermédiaire officiel entre le personnel enseignant de la province et la ou le ministre de l'Éducation. Ses représentantes et ses représentants rencontrent régulièrement les fonctionnaires du ministère de l'Éducation pour discuter avec eux des questions liées à l'éducation ou des problèmes de nature professionnelle. La FEO est membre de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et elle envoie une délégation aux conférences provinciales, nationales et internationales sur l'éducation. Elle nomme des représentantes et des représentants aux comités établis par le ministère de l'Éducation et par divers autres organismes à vocation éducative.

**La FEO est membre de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et elle envoie une délégation aux conférences provinciales, nationales et internationales sur l'éducation.**

## Comités

Les comités permanents mentionnés dans le règlement se composent d'un membre de chacune des filiales. Les comités relèvent du Conseil d'administration, qui peut accepter ou rejeter leurs recommandations ou renvoyer la question aux comités pour qu'ils en fassent une étude plus approfondie, ou encore soumettre la question aux filiales avant que la FEO prenne une décision finale. D'autres comités peuvent être nommés à l'occasion par le Conseil d'administration et par le Bureau, selon les nécessités du travail de la Fédération. Chacun de ces comités se compose d'au moins un membre de chacune des filiales.

## Cotisation de la FEO

Le travail de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est entièrement financé par les cotisations de ses membres. Le Conseil d'administration approuve la cotisation payable à la FEO, tandis que la cotisation de la FCE est approuvée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de cette fédération.

**Les filiales perçoivent leur cotisation et celle de la FEO. Elles versent à la FEO la cotisation qui lui revient selon un calendrier établi. La cotisation de la FEO à la FCE est versée exclusivement au nom des filiales membres de la FCE.**

## Forum du curriculum de la FEO

Le Forum du curriculum de la FEO a été créé pour favoriser les interactions professionnelles entre les associations-matières et d'intérêt spécial et entre ces associations et la FEO. Il sert également de lien entre ces associations et le ministère de l'Éducation.

Les membres du Forum du curriculum de la FEO sont la FEO, ses filiales et une cinquantaine d'associations. Toutes les associations dûment constituées sont invitées à se joindre au Forum. Les associations peuvent devenir membres en présentant une demande au Bureau de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le Forum du curriculum se réunit habituellement trois fois pendant l'année scolaire.

## Communications de la FEO

La FEO a établi plusieurs moyens de communication avec ses membres et avec le public. Interaction est le bulletin de la FEO, et des bulletins intitulés Communiqué sont diffusés sur les questions liées au régime de retraite. Le site Web de la FEO se trouve à l'adresse [www.otffeo.on.ca](http://www.otffeo.on.ca).



## Prix et bourses

### *Membre émérite de la FEO*

Le titre de membre émérite de la FEO a été institué en 1964 à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la FEO. Il a été conféré pour la première fois à l'honorable George A. Drew, qui était ministre de l'Éducation et premier ministre au moment où la Fédération a été formée en vertu de la *Loi sur la profession enseignante*. Le titre de membre émérite est décerné aux membres qui ont rendu des services exceptionnels à la cause de l'éducation et/ou à la Fédération. Chaque année, ce titre peut être conféré à une personne qui n'est pas membre de la FEO.



### *Prix Greer*

Le prix Greer a été institué en 1947, à la mémoire du regretté D<sup>r</sup> V. K. Greer. Il a été administré par l'Association canadienne de l'éducation jusqu'en 1989, année où la FEO a pris la relève. Le prix est décerné à une personne ou à un organisme qui se distingue par sa contribution exceptionnelle à l'éducation en Ontario. Il est accompagné d'une somme d'argent versée à une œuvre de bienfaisance ou à une cause désignée par la lauréate ou le lauréat. Les quatre filiales de la FEO désignent chaque année, à tour de rôle, la personne ou l'organisme auquel le prix est décerné.

### *Fonds Blanche E. Snell*

Ce Fonds est administré par le Comité d'aide internationale de la FEO. Il vise à aider les élèves ainsi que les éducatrices et les éducateurs étrangers engagés dans des projets éducatifs en Ontario, pour leur permettre de mieux profiter de leur séjour éducatif au Canada grâce à des voyages d'études et à des stages de perfectionnement professionnel. Les bénéficiaires doivent être des ressortissantes ou des ressortissants de pays en développement et sont tenus de rentrer dans leur pays d'origine pour travailler dans le domaine de l'éducation. Le nombre de subventions ainsi que leur importance peuvent varier.

### *Prix d'enseignement du RAEO*

Le programme des Prix d'enseignement de l'Ontario a vu le jour en 1991. Les personnes honorées représentent une gamme de disciplines, de méthodes d'enseignement, de groupes d'âge et de lieux géographiques. Elles ont en commun une grande volonté d'offrir le meilleur d'elles-mêmes, d'être créatives dans la poursuite de leurs buts et surtout, de considérer les élèves comme la priorité absolue. Jusqu'à trois prix sont décernés chaque année aux enseignantes et aux enseignants exceptionnels dans les catégories élémentaire, secondaire et personnel enseignant débutant.



## Aide internationale

Chaque année, le Fonds d'aide internationale de la FEO permet de soutenir quelque 30 à 40 petits projets éducatifs d'origine locale, entrepris par des organismes d'enseignantes et d'enseignants, des écoles et d'autres groupes dans les pays en développement. Le Fonds est administré par un comité formé d'enseignantes et d'enseignants représentant chacune des filiales de la FEO. Parmi les projets financés chaque année, il y en a au moins un qui est entrepris par la CODE (Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement) et plusieurs autres financés sous les auspices de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE). Le Fonds d'aide internationale, qui existe depuis plus de 36 ans, est financé par les cotisations versées à la FEO par ses membres.



## Régime de retraite

*Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario relève d'une entente de partenariat entre la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Avant 1989, la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants était entièrement administrée par le gouvernement de l'Ontario. En 1989, on en a fait une entité distincte portant le nom de Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. En 1991, la FEO et le gouvernement de l'Ontario ont conclu une entente de partenariat. Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été établi en vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignantes et des enseignants.*

**La Fédération et le gouvernement nomment chacun quatre membres au Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. La présidence du Conseil est désignée conjointement par le gouvernement et la FEO.**

Le Comité de partenariat permet aux partenaires, soit le gouvernement et le Bureau de la FEO, de se rencontrer pour s'acquitter des responsabilités liées au régime de retraite. Chacun des

partenaires nomme trois personnes au Comité. Les représentantes et les représentants du personnel enseignant sont des membres de la direction de la FEO, c'est-à-dire, la présidente ou le président, la première vice-présidente ou le premier vice-président et la présidente sortante ou le président sortant. Les représentantes et les représentants des membres du personnel enseignant changent donc lorsque la direction de la FEO est renouvelée.

**Comme le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est le fruit d'un partenariat entre les membres de la profession enseignante et le gouvernement, les partenaires partagent les bons résultats et les moins bons.**

Autrement dit, lorsque les investissements du fonds de pension produisent des gains actuariels, les partenaires négocient la répartition de ces gains. Si les placements donnent de mauvais résultats, les partenaires doivent partager la responsabilité de combler le manque à gagner. La FEO agit en tant qu'agent négociateur au nom de tous les membres du Régime dans la prise de décisions à cet égard.



# 2

## Fédérations et associations affiliées à la FEO

*Par la Loi sur la profession enseignante adoptée en 1944, les quatre organismes sont devenus les parties constituantes de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ils continuent d'être, autant que possible, des organismes autonomes qui fonctionnent d'après leurs propres statuts. Tout membre de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est en même temps membre de l'une de ces filiales et ce sont elles qui s'occupent de presque toutes les questions relatives aux membres pris individuellement. Chacune de ces filiales fournit à ses membres des services spéciaux (prestations de maladie, services juridiques, publications, etc.). Ce sont les membres qui décident quels sont les services qu'ils désirent et quel prix ils sont prêts à payer pour ces services. Nous donnons ci-après une description sommaire de chacune des filiales en indiquant quels services elle fournit à ses membres. Le montant des cotisations est stipulé dans le Règlement pris en application de la Loi sur la profession enseignante.*

### Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) a été fondée à Ottawa, le 12 mai 1939. Elle représente quelque 9 500 enseignantes et enseignants et travailleuses et travailleurs de l'éducation dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario, tant publiques que catholiques, ainsi que des travailleuses et travailleurs d'autres établissements de langue française en Ontario.

Le bureau provincial de l'Association est situé à Ottawa.



#### Énoncé de mission

**L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) est un syndicat francophone regroupant les travailleuses et les travailleurs au service des établissements publics et privés francophones en Ontario. Elle défend les intérêts individuels et collectifs de ses membres et fait la promotion de leur profession et du fait français.**

À l'appui de cette mission, l'AEFO :

1. assure la protection individuelle et collective de ses membres :
  - en veillant à faire respecter les conventions collectives;
  - en défendant les membres qui font face à des accusations et à des poursuites liées à leurs fonctions;
  - en facilitant à ses membres l'accès à des services et des occasions de formation et de développement pédagogiques et professionnels;
2. maintient des liens étroits avec ses membres :
  - en leur offrant des services de qualité;
  - en leur assurant un accès équitable à ses services dans toutes les régions;
  - en les encourageant à participer à la vie démocratique de leur syndicat;
3. fait la promotion du fait français :
  - en favorisant la mise en place en Ontario d'une gamme complète de services de qualité en langue française gérés par les francophones de l'Ontario;
  - en veillant à ce que le français soit utilisé comme langue d'enseignement, de travail et de communication dans les établissements franco-ontariens;
  - en syndicalisant d'autres groupes d'intervenantes et d'intervenants francophones;

4. exerce un leadership social :
- en participant à la défense des droits des francophones de l'Ontario par une action politique efficace et par une étroite collaboration avec les organismes qui poursuivent des buts analogues.

## **ORGANISATION**

### **SUR LE PLAN PROVINCIAL :**

**Congrès d'orientation** - Le congrès d'orientation est l'autorité première de l'AEFO. Il a lieu une fois tous les deux ans, aux années paires du calendrier, habituellement durant la semaine de relâche de mars.

Tous les membres de l'AEFO ont voix consultative mais les personnes élues au comité exécutif de l'AEFO, celles qui représentent l'AEFO au Bureau des gouverneurs de la FEO, celles qui siègent au conseil d'administration et celles qui représentent les unités et sections locales ont voix délibérative au congrès d'orientation.

Le congrès d'orientation établit les politiques générales, les objectifs majeurs, les grandes lignes d'action et les priorités de l'Association. Entre autres, il élit le comité exécutif, fixe la cotisation des membres et établit les Statuts et Règlements.

**Assemblée annuelle** - Une fois l'an, le conseil d'administration se constitue en assemblée annuelle afin de recevoir les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs ainsi que les rapports sur les activités de l'Association.

**Conseil d'administration** - Le conseil d'administration de l'AEFO réunit les membres du comité exécutif, les représentantes et les représentants de l'AEFO au Conseil d'administration de la FEO, la présidence et une autre personne de chacune des douze unités de district de l'AEFO, une représentante ou un représentant de l'unité régionale des administrations scolaires et une représentante ou un représentant de chaque groupe régional qui compte des sections locales.

Le Conseil d'administration se réunit trois fois par année. Il est responsable du budget de l'AEFO et des décisions à prendre entre les congrès d'orientation de l'Association.

**Comité exécutif** - Le comité exécutif de l'AEFO est composé de neuf personnes. Huit membres sont élus pour un mandat de deux ans par le congrès d'orientation : une personne à la présidence et deux à la vice-présidence; une présidente sortante ou un président sortant; au moins trois conseillères ou conseillers; la représentante ou le représentant de l'AEFO au Bureau de la FEO. S'ajoute la personne à la direction générale de l'Association.

La personne à la présidence occupe cette fonction à temps plein et travaille au bureau provincial de l'AEFO.

Le comité exécutif se réunit mensuellement. Il est responsable d'exécuter le travail tracé par le congrès d'orientation, l'assemblée annuelle et le conseil d'administration et d'assurer le fonctionnement régulier de l'Association.

**Comités permanents provinciaux** - L'AEFO est une association dynamique, en constante évolution. L'une des composantes importantes de cette vitalité est la structure des comités provinciaux. Grâce à ces comités, composés de membres de l'AEFO qui travaillent dans divers milieux, l'Association bénéficie d'une précieuse source d'idées et d'opinions touchant à ses programmes et activités.

Les comités provinciaux permanents sont :

- le comité d'allocation de secours;
- le comité de l'assurance invalidité;
- le comité du budget;
- le comité de législation;
- le comité de consultation sur l'action politique (CCAP);
- le comité de consultation sur la condition des femmes (CCCF);
- le comité de consultation sur la formation et le perfectionnement professionnel et syndical (CCFPPS);
- le comité de consultation sur la négociation collective (CCNC).

### **SUR LE PLAN RÉGIONAL**

**Unités** - L'AEFO compte 12 unités de district dont le territoire correspond à l'un des 12 conseils scolaires de langue française de la province et une unité régionale des administrations scolaires (centres isolés). Chaque unité de district regroupe

les enseignantes et les enseignants réguliers ainsi que les suppléantes et les suppléants à l'emploi du conseil scolaire correspondant. L'unité régionale des administrations scolaires regroupe les enseignantes et les enseignants réguliers ainsi que les suppléantes et les suppléants à l'emploi des administrations scolaires.

Une déléguée syndicale ou un délégué syndical représente l'AEFO dans chaque école ou lieu de travail.

Chaque unité de l'AEFO est dirigée par une assemblée annuelle qui élit un comité exécutif.

L'unité représente ses membres auprès de l'AEFO provinciale, du conseil scolaire et de la communauté. Elle participe à la négociation de la convention collective et en assure la gestion avec l'appui du bureau provincial.

**Section locales** – Les sections locales regroupent les membres de l'AEFO qui font partie du personnel professionnel, administratif et de soutien d'écoles et d'autres établissements de langue française de l'Ontario.

Chaque section locale est dirigée par une assemblée annuelle qui élit un comité exécutif. Une déléguée syndicale ou un délégué syndical représente l'AEFO dans chaque lieu de travail.

La section locale représente ses membres au sein des instances décisionnelles de l'AEFO, et auprès de l'employeur et de la communauté. Elle participe à la négociation de la convention collective avec l'employeur et en assure la gestion avec l'appui du bureau provincial.

#### *Services aux membres*

**Négociations collectives** – L'AEFO est l'agent négociateur de ses membres. Elle offre de la formation aux équipes de négociation et les appuie pendant tout le processus de négociation. Un membre du personnel cadre de l'AEFO agit comme porte-parole à la table de négociation.

**Gestion des conventions collectives** – L'AEFO, ses unités et sections locales voient au respect des conventions collectives et gèrent l'arbitrage des griefs pour les membres.

**Services de relations professionnelles** – L'AEFO offre des renseignements, des conseils, des services de soutien et d'intervention et, dans certaines circonstances, des services d'appui juridique, aux membres qui sont confrontés à des problèmes professionnels ou personnels.

**Perfectionnement professionnel et formation syndicale** - L'AEFO offre diverses sessions de formation à ses membres, tant sur le plan professionnel que syndical. Elle travaille aussi de concert avec d'autres organismes pour développer des sessions de formation et des ressources diverses à l'intention de ses membres.

#### **Communications**

- bulletin bimensuel *En bref*
- *Infifax*
- publications diverses
- site Web : [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca)

*Réjean LaRoche, Directeur général et trésorier  
AEFO*

*681, chemin Belfast*

*Ottawa (Ontario) K1G 0Z4*

*613.244.2336, 1.800.267.4217, Télécopieur 613.563.7718*

*Courriel : [aefo@aefo.on.ca](mailto:aefo@aefo.on.ca)*

*Site web: [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca)*

# Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario a été créée en 1998 par suite de la fusion de deux organismes prédécesseurs – la Fédération des associations des enseignantes de l'Ontario (FAEO) et la Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles publiques de l'Ontario (FEEPO). Ces deux fédérations représentaient le personnel enseignant des écoles publiques de l'Ontario depuis le début du siècle.

**La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) représente 73 000 personnes qui enseignent ou exercent un emploi en éducation dans les écoles élémentaires publiques partout dans la province. Les membres de la FEEO sont chargés de plus de 38 000 classes dans plus de 2 500 écoles, et enseignent à plus de 950 000 enfants âgés de quatre à quatorze ans.**



## BUTS DE LA FEEO

1. Réglementer les rapports entre le personnel et l'employeur, entre autres pour obtenir et conserver les meilleures conditions d'emploi possibles au moyen de la négociation collective.
2. Faire avancer la cause de l'éducation et la situation du personnel enseignant ainsi que des travailleuses et des travailleurs en éducation.
3. Promouvoir des normes de conduite professionnelle élevées et un haut niveau de compétence professionnelle.
4. Favoriser un climat de justice sociale en Ontario et poursuivre le rôle de chef de file dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, la non-violence et la recherche de l'équité.

5. Promouvoir et protéger les intérêts de tous les membres de la Fédération et des élèves qui leur sont confiés.
6. Collaborer avec d'autres organisations, en Ontario, au Canada et ailleurs, qui ont les mêmes objectifs ou des objectifs similaires.

## PRIORITÉS

1. Protéger le droit de négociation collective de tous les membres.
2. Défendre l'éducation financée par les fonds publics.
3. Répondre aux besoins des membres.
4. Assurer le perfectionnement professionnel de ses membres.
5. Promouvoir la justice sociale par la lutte contre la pauvreté, la non-violence et la recherche de l'équité.
6. Soutenir l'aide et la coopération internationales.
7. Promouvoir le souci et la protection de l'environnement.
8. Mobiliser les membres de la Fédération.
9. Promouvoir et protéger la santé et la sécurité des membres.

## ORGANISATION PROVINCIALE

**Assemblée générale annuelle** – L'assemblée générale annuelle de la FEEO a lieu en août chaque année. Chaque unité locale y délègue au moins deux personnes ayant droit de vote et peut y envoyer d'autres déléguées et d'autres délégués à raison d'une personne par tranche de cent vingt personnes membres de l'unité locale, ou une importante portion de ce nombre.



**Conseil exécutif provincial** – Le Conseil exécutif provincial est formé d'une personne à la présidence, d'une personne à la première vice-présidence, de deux personnes à la vice-présidence (dont l'une doit être une femme), d'une personne représentant la FEEO au Bureau de la FEO, et de huit ou neuf membres du Conseil exécutif (dont quatre doivent être des femmes), soit un total de quatorze membres. Le Conseil exécutif provincial se réunit tous les mois.

**Comité d'administration** – Le Comité d'administration est un comité du Conseil exécutif réunissant la présidente ou le président, la première vice-présidente ou le premier vice-président, les personnes à la vice-présidence, la secrétaire générale ou le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint. Le Comité d'administration se réunit toutes les semaines.

**Conseil des représentantes et des représentants** – Le Conseil des représentantes et des représentants est formé des membres du Conseil exécutif, de la secrétaire générale ou du secrétaire général (sans droit de vote), de la présidente ou du président de chaque unité locale et, selon la taille de l'unité locale, d'autres représentantes et représentants des unités locales. Le Conseil des représentantes et des représentants se réunit trois fois par an.

Le Conseil des représentantes et des représentants a trois comités : le Comité directeur, le Comité du budget et le Comité de sélection des comités permanents.

**Comités permanents provinciaux** – Il y a vingt-cinq (25) comités permanents provinciaux. Leurs membres sont nommés par divers comités sur la recommandation du Comité de sélection des comités permanents.

## **ORGANISATION LOCALE**

**Unités locales** – La FEEO est représentée par trente-deux (32) unités de personnel enseignant, trente et une (31) unités de personnel suppléant, deux (2) unités de personnel de soutien pédagogique et une (1) unité de personnel de soutien professionnel correspondant aux conseils

scolaires de district. Chaque unité offre des services aux membres de la FEEO qui sont employés par le conseil scolaire de district concerné et assume la charge des négociations au nom de ces membres.

Chaque unité a ses statuts et un comité exécutif. L'organisme provincial accorde à chaque unité un remboursement de cotisations, de même que des congés pour activités paraprofessionnelles.

**Représentantes et représentants sur le lieu de travail** - Chaque école ou lieu de travail a une déléguée syndicale ou un délégué syndical qui représente la FEEO et l'unité locale. Cette personne assure l'échange d'information concernant les réunions, les conférences et les ateliers futurs, fait circuler les nouvelles de l'unité locale et des bureaux provinciaux. Les représentantes et les représentants aident à surveiller l'application de la convention collective.

## **SERVICES AUX MEMBRES**

### *Services de protection*

**Négociation collective** – La FEEO est l'agent négociateur de toutes ses unités de négociation. Le personnel chargé de la négociation collective aide directement les unités locales à obtenir et à conserver des conventions collectives établies sur une base solide. Le Conseil des représentantes et des représentants a approuvé les objectifs de négociation suivants pour la période allant de 2008 à 2010-2012 :

### **Objectifs de négociation collective pour les enseignantes et les enseignants, les enseignantes occasionnelles et les enseignants occasionnels ainsi que les sections locales de PSE/PSP.**

Les objectifs de négociation collective pour les enseignantes et les enseignants, les enseignantes occasionnelles et les enseignants occasionnels ainsi que les sections locales de PSE/PSP ont été approuvés par le Conseil des représentantes et des représentants à sa réunion d'octobre 2007.

**Les objectifs de négociation collective pour la période allant de 2008 à 2010-2012 pour les membres enseignants et PSE/PSP sont les suivants :**

- Négocier de vraies augmentations de salaire.
- Négocier des grilles comprimées prévoyant de meilleurs salaires au niveau de débutant.
- Négocier un effectif maximum de 20 élèves par classe de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année.
- Négocier un effectif maximum de 22 élèves par classe de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année.
- Négocier du temps pour l'évaluation des élèves et l'établissement des bulletins.
- Améliorer le temps de préparation.
- Garantir et améliorer les conditions de travail.
- Défendre et bonifier les avantages sociaux.
- Négocier une importante réduction du temps de surveillance par cycle de cinq (5) jours.
- Négocier un complément des prestations de grossesse/ parentales afin d'atteindre 100 % de la rémunération pendant 52 semaines.
- Négocier un libellé garantissant que les directrices adjointes et les directeurs adjoints ainsi que les directrices et les directeurs n'ont pas de temps d'enseignement.
- Négocier l'inclusion de tout le travail d'enseignante occasionnelle ou d'enseignant occasionnel dans le crédit d'expérience.

**Les objectifs de négociation collective pour la période allant de 2008 à 2010-2012 pour les membres enseignants occasionnels sont les suivants :**

- Négocier du perfectionnement professionnel payé.
- Négocier l'inclusion des journées d'enseignement occasionnel et des affectations de longue durée dans le crédit d'expérience.
- Négocier un libellé garantissant l'embauche prioritaire pour les postes permanents.
- Négocier un libellé garantissant que les titulaires de tous les postes d'enseignement occasionnel de longue durée sont recrutés à partir de la liste d'enseignantes occasionnelles et d'enseignants occasionnels.
- S'assurer que chaque absence d'un membre du personnel enseignant est couverte par une enseignante occasionnelle ou par un enseignant occasionnel.
- Négocier des améliorations des avantages sociaux.

- Négocier des listes restreintes.
- Négocier de vraies augmentations de salaire.

**Relations professionnelles**

Le personnel de la FEEO chargé des relations professionnelles offre des renseignements, conseils et services de soutien et d'intervention aux membres qui vivent des problèmes d'ordre professionnel non prévus par les clauses de leur convention collective.

**SERVICES PROFESSIONNELS**

**Perfectionnement professionnel**

La FEEO offre plusieurs possibilités de perfectionnement professionnel à ses membres :

- ateliers d'une journée ou d'une demi-journée;
- cours menant à des crédits reconnus par le COEQ pour les catégories de placement;
- cours d'été axés sur le curriculum, pour toutes les années d'études et toutes les matières;
- conférences régionales fortement axées sur les programmes d'études;
- inventaire de ressources pour le curriculum, élaborées par des titulaires de classe travaillant avec le nouveau curriculum.

Le personnel chargé des services professionnels s'emploie à favoriser une participation active des membres, un leadership efficace, une présence sociale solide et une forte crédibilité de la Fédération, aux échelons local et provincial. Il s'emploie également à attirer l'attention du gouvernement sur les préoccupations de la FEEO.

**Communications**

- *VOICE*, magazine envoyé directement à chaque membre
- Site web de la FEEO : [www.etfo.ca](http://www.etfo.ca)
- Bulletin électronique @ETFO/FEEO

**ÉQUITÉ ET SERVICES POUR LES FEMMES**

**Équité au sein de la FEEO**

La FEEO a désigné des postes à l'intention des femmes au sein du Conseil exécutif provincial et a établi, dans ses statuts, des garanties pour offrir des programmes aux femmes et en assurer le financement.

Les statuts et règlements de la FEEO garantissent des structures et des programmes d'appui pour les membres autochtones, appartenant à une minorité visible, lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transgendéristes ou handicapés. La FEEO est un organisme qui vise l'équité pour toutes et tous.

## PRIX ET BOURSES

Parmi les prix et bourses de la FEEO figurent les suivants :

- Prix des femmes autochtones en éducation – programme de promotion de la femme
- Prix d'élaboration de programmes d'études dépourvus de préjugés
- Prix des arts et de la culture
- Bourse d'études Bev Saskoley sur la lutte contre le racisme
- Bourse d'études Bev Saskoley sur la lutte contre le racisme – programme de promotion de la femme
- Prix de littérature pour enfants
- Prix d'élaboration de programmes d'études
- Prix d'élaboration de programmes d'études – programme de promotion de la femme
- Bourses de doctorat
- Bourses de doctorat – programme de promotion de la femme
- Bourses pour les membres de la FEEO
- Bourses de la FEEO (pour les filles et les fils des membres de la FEEO)
- Bourses de la FEEO (pour les membres des groupes désignés)
- Bourses de la FEEO (pour les membres des groupes désignés) – programme de promotion de la femme
- Bourses de la FEEO (pour les personnes se qualifiant pour les études autochtones)
- Prix de la FEEO pour le site Web local de l'année
- Prix de militantisme pour la santé et la sécurité
- Membre honoraire à vie
- Prix pour activités humanitaires d'une personne non membre de la FEEO
- Prix pour activités humanitaires d'un membre de la FEEO
- Projets innovateurs pour les enfants qui vivent dans la pauvreté
- Prix de leadership local
- Bourses de maîtrise

- Bourses de maîtrise – programme de promotion de la femme
- Prix multimédia
- Prix multimédia – programme de promotion de la femme
- Prix de la nouvelle enseignante ou du nouvel enseignant
- Prix de l'éditeur du bulletin
- Prix de suppléance de l'année
- Prix de modèle de comportement pour les femmes – programme de promotion de la femme
- Prix Au-delà de l'arc-en-ciel
- Prix d'élaboration de projets spéciaux en sciences et technologie – programme de promotion de la femme
- Prix d'activisme social pour les femmes et les enfants – programme de promotion de la femme
- Bourses d'études de la condition féminine
- Prix des écrivaines et des écrivains
- Prix des écrivaines et des écrivains – programme de promotion de la femme

*Gene Lewis, Secrétaire général  
480, ave University, bureau 1000  
Toronto (Ontario) M5G 1V2  
Téléphone : 416.962.3836 ou 1.888.838.3836  
Télécopieur : 416.642.2424  
www.etfo.ca  
glewis@etfo.org*



# Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA)

## *Énoncé de mission de l'OECTA*

**Reconnaissant notre individualité en tant qu'enseignantes et enseignants dans les écoles catholiques, nous formons une association qui œuvre pour l'avancement de l'enseignement catholique. En tant que porte-parole du personnel enseignant, nous offrons des services professionnels, de soutien, de protection et de leadership.**

## *Organisation*

**L'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens a été constituée en société par des lettres patentes le 8 septembre 1944. L'OECTA représente maintenant 43 000 femmes et hommes qui ont choisi une carrière d'enseignement dans les écoles élémentaires et secondaires catholiques financées par les fonds publics de l'Ontario.**



## **OBJECTIFS DE L'OECTA**

- Promouvoir les principes de l'enseignement catholique
- Susciter une meilleure compréhension chez les parents, les membres du personnel enseignant et les élèves
- Œuvrer pour la croissance morale, intellectuelle, religieuse et professionnelle de ses membres
- Améliorer le statut de la profession enseignante en Ontario
- Assurer un rôle de chef de file pour les enseignantes et les enseignants dans le domaine de l'éducation

- Coopérer avec d'autres organisations de personnel enseignant pour améliorer les normes d'enseignement
- Défendre et promouvoir les droits constitutionnels du système scolaire catholique en Ontario ainsi que le financement juste et équitable de tous les conseils scolaires financés par les fonds publics
- Représenter les membres dans toutes les affaires reliées à la négociation collective
- Promouvoir l'entière protection de ses membres en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario

## **ORGANISATION PROVINCIALE**

**Comité exécutif provincial** – Le Comité exécutif provincial est composé de la présidence, de la présidente sortante ou du président sortant, de la première vice-présidente ou du premier vice-président, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président, de la troisième vice-présidente ou du troisième vice-président, de la trésorière ou du trésorier, de deux conseillères ou conseillers, ainsi que de la représentante élue ou du représentant élu de l'Association au Bureau de la FEO. La secrétaire générale ou le secrétaire général et la sous-secrétaire générale ou le sous-secrétaire général sont des membres sans droit de vote. Le Bureau provincial se réunit tous les mois.

**Conseil des présidences** – Le conseil des présidences est composé du Comité exécutif provincial, des présidences de toutes les unités et, lorsque l'unité est composée de plus d'une unité de négociation locale pour le personnel enseignant, d'une représentante ou d'un représentant de chaque unité de négociation locale, des cinq membres élus au conseil d'administration de la FEO et d'une représentante ou d'un représentant occasionnel de l'unité de négociation locale pour chacune des régions, à savoir, le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et le Centre. La secrétaire générale ou le secrétaire général, l'adjointe secrétaire générale ou l'adjoint secrétaire général ainsi que les présidences des comités permanents et des groupes de travail sont des membres sans droit de vote. Le conseil des présidences se réunit trois fois par année.

**Assemblée générale annuelle** – L'assemblée générale annuelle est composée d'une délégation de chaque unité (une déléguée ou un délégué pour

75 membres ou une fraction importante de ce nombre, avec un minimum de deux déléguées ou délégués par unité) et des membres votants du conseil des présidences. L'assemblée générale annuelle a lieu chaque année au cours de la semaine de relâche printanière.

**Comités provinciaux** – Les comités permanents sont le comité de la vérification, le comité des prix, le comité des enseignantes et des enseignants débutants, le comité de l'enseignement catholique, le comité de la négociation collective, le comité des communications et des relations publiques, le comité du matériel didactique, le comité des écoles élémentaires, le comité des finances, le comité de la santé et de la sécurité, le comité des droits de la personne, le comité de la législation, le comité des enseignantes et des enseignants occasionnels, le comité du personnel, le comité consultatif sur les politiques, le comité directeur du perfectionnement professionnel, le comité des écoles secondaires, le comité de la condition féminine et le comité de la formation du personnel enseignant.

## **ORGANISATION DES UNITÉS**

**Comité exécutif d'unité** : Le Comité exécutif d'unité est constitué de la présidence, de la présidente sortante ou du président sortant, de la première vice-présidente ou du premier vice-président, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président, de la secrétaire rapporteuse ou du secrétaire rapporteur, de la secrétaire correspondante ou du secrétaire correspondant, de la trésorière ou du trésorier et des conseillères et des conseillers. Le Comité exécutif d'unité se réunit une fois par mois.

### **Assemblée générale annuelle d'unité :**

L'assemblée générale d'unité est composée des membres de l'unité et doit avoir lieu chaque année avant le 30 juin.

**Négociations collectives** - Le département des négociations collectives soutient les membres en conseillant les équipes de négociation locales sur tous les aspects de la négociation collective. Le département tient également des ateliers régionaux et provinciaux sur le déroulement et les priorités des négociations. Il réunit et analyse des renseignements statistiques et produit des bulletins, au besoin,

pour informer les équipes locales des tendances et des pratiques exemplaires en négociation. Avec l'approbation du conseil des présidences, le département des négociations collectives, dirigé par la présidente ou le président, peut entamer des discussions avec le gouvernement de l'Ontario sur des questions d'intérêt provincial afin de faciliter les négociations locales. En collaboration avec d'autres départements, le département des négociations collectives produit le guide des représentantes et des représentants, accessible en ligne.

**Communications** - Le département des communications a la responsabilité de diffuser de l'information sur l'Association et ses positions à ses publics internes et externes. Au nombre de ses responsabilités figurent la prestation de recherches, le soutien éditorial, la conception et le formatage de toutes les publications, le site Web et d'autres projets, notamment des vidéos, la publicité radiophonique et publiée dans la presse écrite, ainsi que les relations médiatiques et communautaires avec le département des relations avec le gouvernement. Les membres du département des communications éditent et produisent les bulletins de l'OECTA, agenda et e-agenda, ainsi que le contenu du site Web, [www.oecta.on.ca](http://www.oecta.on.ca). Le personnel offre également des services de consultation en communications aux unités locales de l'OECTA.

### *Services des contrats*

Le département des services des contrats s'assure que les conventions collectives sont administrées équitablement et convenablement, conformément aux dispositions convenues. Une fonction clé est la facilitation de l'arbitrage et des griefs sous le régime de la Loi sur les relations de travail de l'Ontario. De plus, le département aide les membres avec leurs demandes de prestations d'assurance-emploi, d'invalidité de longue durée et de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Le département a également la responsabilité d'organiser le séminaire annuel des agents des griefs ainsi que les ateliers régionaux et la conférence biennale sur la santé et la sécurité.

### *Counselling et services aux membres*

Les enseignantes et les enseignants qui éprouvent des difficultés d'ordre professionnel ou des

difficultés personnelles ayant des répercussions sur leur travail peuvent communiquer avec le département du counselling et des services aux membres pour recevoir des conseils en toute confidentialité. Les membres peuvent avoir besoin d'aide dans des domaines comme l'évaluation du rendement, l'éthique professionnelle, le régime de retraite, les conflits interpersonnels ainsi que des conseils généraux et du counselling professionnel. Avec l'approbation du Comité exécutif provincial, le département fournit des conseils et une représentation juridique pour les enquêtes menées par les sociétés d'aide à l'enfance, la police et l'Ordre des enseignantes et des enseignants. Un membre du département représente l'OECTA au Comité du régime de retraite de la FEO et de ses filiales, suit les activités du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et offre des ateliers de planification de la retraite à l'échelle de la province.

L'éducation des membres fait aussi appel à la prestation d'ateliers sur des sujets comme les communications électroniques appropriées et professionnelles, la responsabilité des membres du personnel enseignant, les communications avec les parents, la gestion des conflits entre les membres et la discipline progressive – changements pour la sécurité dans les écoles. De plus, le département produit un certain nombre de publications pour aider les membres, notamment Reporting Abuse – Teachers and the Child and Family Services Act, Healthy Tips for Teachers, Positive Professional Parent Teacher Relationships et Be Wary Be Wise (qui traite du personnel enseignant et des enquêtes menées par la police, les sociétés d'aide à l'enfance et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario). Le département suit également les activités de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et représente l'Association au comité consultatif de la conférence sur la sécurité dans les écoles. Le personnel du département du counselling et des services aux membres aide les membres et les anciens membres à la retraite qui ont grandement besoin d'une aide financière à présenter des demandes de subvention.

### ***Relations avec le gouvernement***

Le département des relations avec le gouvernement assure la liaison entre les bureaux provinciaux et locaux de l'OECTA et le gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'avec des intervenantes et intervenants

catholiques et d'autres intervenantes et intervenants en éducation, la FEO et ses filiales, de même que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Avec le département des communications, le département des relations avec le gouvernement est responsable des relations médiatiques et communautaires, et il doit assurer le suivi des actualités politiques pour faire en sorte que le Comité exécutif provincial, le personnel et les unités reçoivent rapidement toute l'information et tous les documents pertinents.

### ***Perfectionnement professionnel***

Le département du perfectionnement professionnel offre une gamme de services professionnels à ses membres. Parmi ceux-ci figurent l'élaboration de publications, le parrainage de conférences et d'ateliers, l'analyse de questions contemporaines dans le domaine de l'éducation et la prestation de programmes de qualification additionnelle en éducation religieuse et dans d'autres matières, comme l'éducation spécialisée, la lecture et l'intégration de la technologie en classe. Le personnel du département de perfectionnement professionnel organise la conférence biennale « Educating for the Common Good » et la conférence annuelle pour le personnel enseignant débutant. Le département joue un rôle d'agent de liaison et de porte-parole auprès d'organisations comme l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), le ministère de l'Éducation et l'Institute for Catholic Education (ICE).

### **PRIX**

Parmi les prix de l'OECTA figurent les suivants :

- La bourse commémorative Rose M. Cassin, la bourse commémorative Reverend J.H. Conway et la bourse commémorative Doreen Brady, de 10 000 \$ chacune, sont offertes chaque année à des membres qualifiés pour des études postsecondaires à plein temps ou à temps partiel.
- La bourse commémorative Margaret Lynch et la bourse commémorative Cecilia Rowan, de 10 000 \$ chacune, sont offertes chaque année à des membres pour des études religieuses à plein temps ou à temps partiel.

- La bourse commémorative Mary C. Babcock, de 10 000 \$, est offerte chaque année à des membres pour des études à plein temps ou à temps partiel dans le domaine du travail.
- Bourses commémoratives Joan Kamps
- Distinction commémorative Marion Tyrrell
- Prix commémoratif Pearse Shannon
- Membre honoraire
- Membre à vie
- Prix Jeunes Écrivains/Young Authors Awards
- Prix d'excellence en communications

*Marshall Jarvis, Secrétaire général*  
 Pièce 400, 65, Avenue St. Clair Est,  
 Toronto (Ontario) M4T 2Y8  
 416.925.2493, 1.800.268.7230  
 Télécopieur : 416.925.7764  
 www.oecta.on.ca



## Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEÉSO)

### *Introduction*

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEÉSO) représente le personnel enseignant et le personnel de soutien en éducation employé dans les conseils scolaires des écoles publiques, séparées et francophones de l'Ontario, ainsi que dans les universités.

**La FEÉSO représente : le personnel enseignant; les aide-enseignantes et les aide-enseignants; le personnel de bureau, les commis et le personnel des services techniques; le personnel des services professionnels aux élèves; le personnel d'entretien et le personnel chargé des installations; le personnel chargé de cours; et enfin, d'autres spécialistes de l'éducation. La FEÉSO est membre du Congrès du travail du Canada (CTC) et de la Fédération du travail de l'Ontario (FTO).**



### *L'engagement*

Je m'engage solennellement à promouvoir et à faire avancer la cause de l'éducation.

Je m'efforcerais d'atteindre et de conserver le plus haut degré de compétence professionnelle et je ne ferai rien qui soit contraire à l'honneur, à la dignité et aux normes d'éthique de ma profession.

Je promets fidélité et appui à la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et je me conformerai à la constitution, aux statuts et règlements, ainsi qu'aux pratiques établies pour gouverner ses membres.

## ORGANISATION PROVINCIALE

Un comité exécutif provincial élu lors de l'assemblée générale annuelle provinciale tous les deux ans comprend la présidence, deux personnes à la vice-présidence, trois cadres de direction et une trésorière ou un trésorier. Les personnes qui assument respectivement les fonctions de secrétaire général et de secrétaire général adjoint sont membres sans droit de vote du Comité exécutif.

### Conseil provincial comprenant :

- (a) des membres ayant droit de vote :
  - (1) des conseillères et des conseillers provinciaux choisis par les districts, en conformité avec les statuts;
  - (2) des conseillères et des conseillers provinciaux choisis par les conseils sectoriels du PSÉ et du PPSÉ;
  - (3) une personne assumant les fonctions de conseiller provincial choisie par le Conseil sectoriel du personnel enseignant et du personnel enseignant occasionnel;
  - (4) les membres ayant droit de vote du Comité exécutif provincial;
  - (5) en cas de partage des voix, la présidente ou le président est réputé être un membre ayant droit de vote.
- (b) des membres sans droit de vote :
  - (1) la personne occupant le poste de secrétaire général;
  - (2) les membres discrétionnaires, comme les présidentes et les présidents des comités provinciaux, selon la décision du Conseil provincial;
  - (3) les membres élus au Conseil d'administration de la FEO;
  - (4) la représentante ou le représentant de la FEÉSO au Bureau de la FEO;
  - (5) la présidente ou le président du Conseil provincial.

### Assemblée provinciale comprenant :

- (a) des membres ayant droit de vote :
  - (1) des personnes déléguées à l'Assemblée provinciale choisies en conformité avec les statuts;
  - (2) les membres ayant droit de vote du Comité exécutif provincial;
  - (3) les membres élus au conseil d'administration de la FEO;

- (4) la représentante ou le représentant de la FEÉSO au Bureau de la FEO.

- (b) des membres sans droit de vote :
  - (1) les présidentes et les présidents des comités permanents;
  - (2) les présidentes et les présidents des conseils provinciaux;
  - (3) la présidente ou le président du Conseil provincial;
  - (4) les présidentes et les présidents des comités spéciaux formés par l'Assemblée provinciale;
  - (5) les membres du secrétariat;
  - (6) les personnes occupant les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint, et la directrice ou le directeur des finances.

Comités permanents provinciaux désignés en conformité avec les règlements et nommés par le Conseil provincial.

- (1) Conseil des membres retraités actifs chargé de favoriser la création d'un organisme solide de membres retraités et d'offrir une tribune aux membres retraités.
- (2) Conseil de bienfaisance chargé des subventions aux membres en fonction ou à la retraite ayant des difficultés d'ordre financier.
- (3) Conseil de certification et Commission d'appel s'occupant de l'évaluation et de l'équivalence des diplômes universitaires et des certificats de compétence du personnel enseignant.
- (4) Conseil juridique chargé d'entendre les plaintes concernant le manquement aux devoirs de membre.
- (5) Conseil de médiation chargé d'orienter la FEÉSO pour la formulation et la révision des principes de conduite professionnelle, d'encourager et d'aider les membres à régler les différends, d'informer les membres et de leur offrir une formation sur la gestion des conflits.
- (6) Conseil parlementaire et constitutionnel.
- (7) Comité d'appel du Conseil provincial ayant pour mandat d'entendre les demandes d'appel d'une décision finale rendue par le Conseil de certification ou par le Conseil juridique.
- (8) Conseil sectoriel du personnel des services professionnels aux élèves chargé des questions relatives aux membres du personnel des services professionnels aux élèves.

- (9) Conseil sectoriel du personnel de soutien pédagogique chargé des questions relatives aux membres du personnel de soutien pédagogique.
- (10) Conseil sectoriel du personnel enseignant et du personnel enseignant occasionnel chargé des questions relatives aux membres enseignants
- (11) Comité des services en langue française chargé de conseiller la FEÉSO au sujet des questions concernant les besoins particuliers des membres francophones ou parlant français.

## **DISTRICTS**

La FEÉSO est formée de 37 districts ayant chacun un conseil exécutif, un conseil de district et des comités analogues à ceux de l'organisation provinciale. Chaque district tient également une assemblée générale annuelle. Les districts chapeautent des organes réunissant les unités de négociation.

## **UNITÉS DE NÉGOCIATION**

L'unité de négociation désigne l'organe de la FEÉSO visant les membres pour lesquels la FEÉSO détient des droits de négociation en vertu des lois pertinentes. L'unité de négociation a des statuts et règlements approuvés par une assemblée générale des membres.

## **SECTIONS LOCALES**

Une unité de négociation peut être divisée en sections locales selon les modalités qu'elle détermine.

## **SERVICES AUX MEMBRES**

Dirige et aide les districts, les unités locales, les secteurs, les unités de négociation et les sections locales dans chacun des domaines suivants :

### *Négociation collective*

La FEÉSO fournit des renseignements pour aider les unités de négociation locales pendant les négociations avec l'employeur. Au besoin, l'organisation provinciale mène les négociations en leur nom et avec leur aide.

### *Financement de l'éducation*

Le comité provincial fournit de l'information aux districts et aux unités de négociation pour les aider à comprendre le financement de l'éducation.

### *Services éducatifs*

Sous la direction du Comité des services éducatifs, nombre de recherches et de projets de formation professionnelle sont entrepris. De nombreuses conférences, des colloques et des ateliers sont également organisés pour permettre aux membres de se tenir au courant des changements dans le monde de l'éducation.

### *Régime de retraite et prestations*

L'agente ou l'agent des pensions offre des conseils et de l'aide aux membres concernant le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS).

### *Informatique et technologie de l'information*

Le bureau provincial fournit des renseignements et du personnel pour aider les districts et les unités de négociation à établir les procédés de communication voulus à l'aide de la technologie de l'information.

### *Relations publiques et action politique*

Grâce à son personnel professionnel et au Comité des communications et de l'action politique, la FEÉSO fournit en permanence des conseils et de l'information sur les communications provinciales et locales ainsi que sur les relations publiques.

### *Publications professionnelles*

Chaque membre reçoit quatre numéros par an de la revue officielle, intitulée Education Forum. D'autres publications sont mises à la disposition des membres. La FEÉSO publie toutes les deux semaines un bulletin intitulé Update afin de tenir les membres au courant de l'actualité.

### *Bourses d'études*

La FEÉSO offre plusieurs bourses à ses membres et à leur famille afin de les aider à poursuivre des études postsecondaires.

### *Educators Financial Group Inc.*

L'Educators Financial Group Inc. est une entreprise de services financiers parrainée par la FEÉSO. Il offre aux membres du milieu de l'éducation de l'Ontario ainsi qu'à leur famille des régimes d'épargne-retraite enregistrés et non enregistrés.

***RAEO***

Le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario offre aux unités de négociation. Des polices d'assurance individuelles sont aussi offertes aux membres en exercice ou à la retraite.

*Wendy Bolt, secrétaire générale*

*FEÉSO*

*60, chemin Mobile*

*Toronto (Ontario) M4A 2P3*

*Téléphone : 416.751.8300, 1.800.267.7867*

*Télécopieur : 416.751.3394*

*[www.osstf.on.ca](http://www.osstf.on.ca)*

# 3

## Les enseignantes et les enseignants retraités de l'Ontario

Les enseignantes et enseignants retraités de l'Ontario/ The Retired Teachers of Ontario (ERO/RTO) est un organisme provincial bilingue qui regroupe des enseignantes, des enseignants, des administratrices et des administrateurs scolaires à la retraite ainsi que d'autres personnes qui touchent des prestations de retraite et d'autres allocations versées en vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et administrées par le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Créé en 1968 (sous le nom de Superannuated Teachers of Ontario STO/ERO), ERO/RTO est le porte-parole officiel des enseignantes et des enseignants retraités, dont il s'emploie à promouvoir et à défendre les intérêts, en particulier dans le domaine des pensions et des rentes de retraite, des soins de santé et des assurances.

**Au total, ERO/RTO regroupe 58 000 membres âgés d'environ 52 ans à plus de 100 ans. Ce nombre comprend quelque 3 000 membres associés, dont la plupart reçoivent une rente de survivant en tant que veuves ou veufs de membres du personnel enseignant retraités.**

La majorité des membres d'ERO/RTO vivent en Ontario et font partie de l'un des 47 districts qui forment l'organisme provincial. Environ 750 membres vivent dans d'autres parties du Canada ou à l'extérieur du pays et entretiennent des rapports avec la région de l'Ontario dans laquelle elles ou ils ont enseigné. Plus de la moitié de ces membres appartiennent au district d'ERO/RTO en Colombie-Britannique.

ERO/RTO offre de nombreux services à ses membres, y compris la défense de leurs intérêts dans différents domaines tels que les soins de santé, l'éducation, l'environnement et les enjeux sociaux. Son personnel surveille également les mesures législatives en matière de pensions. ERO/RTO participe régulièrement aux discussions menées par la Fédération des

enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et siège au Comité du régime de retraite et au Comité de négociation du régime de retraite de la FEO comme membre ayant droit de vote.

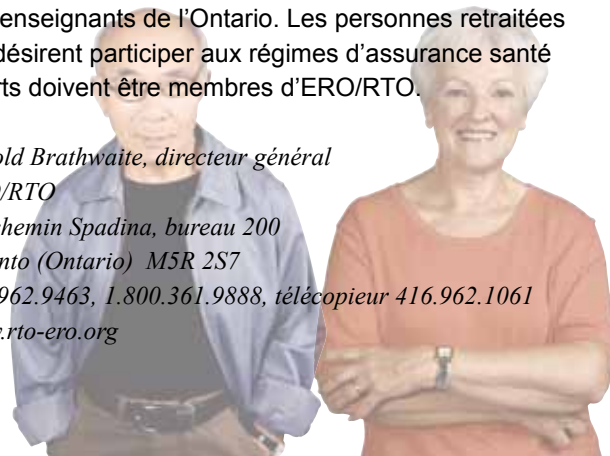
Environ 63 000 membres d'ERO/RTO et les personnes à leur charge participent aux régimes d'assurance santé et autres, comme l'assurance Frais médicaux complémentaires, l'assurance voyage pendant des séjours à l'extérieur de l'Ontario, les soins de la vue, l'assurance dentaire, l'assurance automobile et l'assurance vie. Un régime d'assurance de soins de longue durée est offert aux membres, de même qu'aux enseignantes et enseignants en exercice et aux administratrices et administrateurs scolaires qui deviennent membres associés d'ERO/RTO.

ERO/RTO engage l'action politique pour les questions qui intéressent ses membres et offre une aide financière et un soutien aux membres qui sont dans le besoin. Les membres d'ERO/RTO reçoivent un magazine trimestriel traitant de questions d'actualité et ont accès au site Web de l'organisme, tout en bénéficiant de conseils pour l'impôt, de plus de 50 fiches de renseignements et d'un programme de voyages de groupe.

L'adhésion à ERO/RTO n'est pas automatique au départ à la retraite. Les membres paient la modique somme de 1,10 \$ par tranche de 1 000 \$ de rente perçue, la cotisation de membre étant prélevée chaque année sur le versement des rentes de janvier par le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les personnes retraitées qui désirent participer aux régimes d'assurance santé offerts doivent être membres d'ERO/RTO.

*Harold Brathwaite, directeur général  
ERO/RTO*

*18, chemin Spadina, bureau 200  
Toronto (Ontario) M5R 2S7  
416.962.9463, 1.800.361.9888, télécopieur 416.962.1061  
www.rto-ero.org*



# 4

## Présidentes, présidents et secrétariat-trésorerie de la FEO

### Présidentes et présidents

1944-1945	Norman McLeod, Leaside Aileen Noonan, Windsor
1945-1946	Helen Sheppard, North Bay
1946-1947	Rev. B. W. Harrigan, Hamilton
1947-1948	Winston Davies, St. Catharines
1948-1949	J. O. Proulx, Ottawa
1949-1950	Eileen M'Gonigle Gladman, Toronto
1950-1951	Norma Hackett, Windsor
1951-1952	Dorothea McDonell, Ottawa
1952-1953	Percy W. Diebel, Hamilton
1953-1954	Arthur Savard, Ottawa
1954-1955	George L. Roberts, Oshawa
1955-1956	Ruth Clarke, Port Hope
1956-1957	Rev. Sister Mary Lenore, Belleville
1957-1958	R. J. Bolton, Peterborough
1958-1959	Rev. Brother Frederic, Ottawa
1959-1960	H. O. Barrett, Toronto
1960-1961	Ruby McLean, Leamington
1961-1962	Rev. J. H. Conway, London
1962-1963	E. C. Longmuir, Toronto
1963-1964	Reg. A. Cozens, Amherstburg
1964-1965	Marie Duhaime, Welland
1965-1966	Florence Irvine, Ancaster
1966-1967	P. F. O'Leary, Brantford
1967-1968	H. R. Wilson, Peterborough
1968-1969	J. D. McNabb, Peterborough
1969-1970	Brother Maurice Lapointe, Ottawa
1970-1971	Hazel Farr, Simcoe
1971-1972	Ian J. Fife, Etobicoke
1972-1973	Rev. J. F. Kavanagh, London
1973-1974	G. P. Wilkinson, Stratford
1974-1975	Isabel B. Ward, Pembroke
1975-1976	Georges Gauthier, Ottawa
1976-1977	R. Ross Andrew, Ottawa
1977-1978	James J. Carey, London
1978-1979	Alan Murray, Kitchener
1979-1980	Margaret Beckingham, Mississauga
1980-1981	Bro. Jean-Marc Cantin, Ottawa
1981-1982	George V. Meek, Thornhill

1982-1983	Fred Sweeney, London
1983-1984	Margaret Wilson, Toronto
1984-1985	Joan Westcott, Kitchener
1985-1986	Guy Matte, Ottawa
1986-1987	Doug McAndless, London
1987-1988	John Fauteux, Toronto
1988-1989	Rod Albert, Sudbury
1989-1990	Beverley Polowy, South Porcupine
1990-1991	Guill Archambault, Sudbury
1991-1992	Ron Poste, Trenton
1992-1993	Horst Schweinbenz, Hamilton
1993-1994	Jim Head, Scarborough
1994-1995	Anne Wilson, Cobalt
1995-1996	Ronald Robert, Sudbury
1996-1997	J. W. (Bill) Martin, Etobicoke
1997-1998	Eileen Lennon, Mississauga
1998-1999	Liz Barkley, Toronto
1999-2000	Barbara Sargent, Chatham
2000-2001	Roger Régimbal, Gloucester
2001-2002	Pearse Shannon, Hamilton
2002-2003	Phyllis Benedict, Peterborough
2003-2004	Yvan Roy, Penetanguishene
2004-2005	Jim McQueen, Toronto
2005-2006	Marilies Rettig, Perth
2006-2007	Hilda Watkins, Windsor
2007-2008	Maureen Davis, London
2008-2009	George (Joe) Lamoureux, Barrie

### Secrétariat-trésorerie

1944-1974	Nora Hodgins
1974-1985	William A. Jones
1985-1995	Margaret Wilson
1995-1996	Pierre Lalonde (intérimaire)
1996-2003	Susan M. Langley
2003-2007	Ruth Baumann
2007-	Rhonda Kimberley-Young

# 5

## Membres émérites de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

### 1964

1. The Hon. George A. Drew\*
2. Norman McLeod
3. Nora Hodgins
4. Roy F. Bennett
5. Harriett E. Carr
6. Jack W. Cawood
7. Winston Davies
8. Agnes Stephens
9. Clare R. Fallis
10. Adélard Gascon
11. Margaret M. Lynch
12. Mary A. Macdonald
13. E. Arnold Orr
14. Rev. L. K. Poupore
15. Helen M. Sheppard
16. Roger St. Denis
17. Monsignor B. W. Harrigan
18. J. Ovide Proulx
19. Eileen Gladman
20. Norma Hackett
21. Margaret Drago
22. Percy W. Diebel
23. George L. Roberts
24. E. Ruth Clarke
25. Mother Mary Lenore Carter
26. Robert J. Bolton
27. Brother Frederic (Philippe Faucher)
28. Harry O. Barrett
29. Ruby McLean
30. Rev. J. H. Conway
31. E. Cecil Longmuir
32. Walter Clarke
33. Gabrielle Levasseur
34. L. Dorothy Martin
35. Jean Richardson
36. S.G.B. "Steve" Robinson
37. A. Cecilia Rowan

38. Elizabeth D. Taylor
39. Marion Tyrrell
40. Margaret Bennie
41. Dorothea McDonnell
42. Rev. Edwin C. Garvey
43. Elaine Kniseley
44. Sister Marie Lionel
45. Murdoch McIver
46. Elsie M. Pomeroy
47. Rev. C. L. Siegfried
48. Blanche Snell
49. Sister M. Vincentia
50. Eva K. Walker (Mrs. W.C.A. Young)

### 1965

51. Thomas Aldcorn
52. James R. Causley
53. J. Harvey Mitchell
54. Corbin A. Brown
55. Alice Ogden
56. Margaret A. Robinson
57. Reginald A. Cozens
58. Marie Duhaime
59. Arthur Savard

### 1966

60. Sister Charles-Auguste (Simone Gamache)
61. Flora MacDonald
62. D. Arthur McAdam
63. Donald M. Graham
64. Wilfred W. Wees
65. Florence G. Irvine

### 1967

66. Sister Frances McCann
67. Jean Watson
68. J.R.H. "Arch" Morgan
69. I.M. "Brick" Robb
70. Patrick F. O'Leary

### 1968

71. Charles Mustard
72. Harvey R. Wilson

### 1969

73. Karl Bohren
74. Bruce B. Dawson
75. Ruby C. Kinkead
76. Robert L. Lamb
77. A.E. "Bud" O'Neill
78. Ola Reith
79. James D. McNabb

### 1970

80. Mary C. Babcock
81. Donald S. Felker
82. Margaret Grant
83. Veronica Houlahan
84. Thomas A. Sanders
85. Pearl E. Mowry
86. Harry C. Redfern
87. Sister M. Aloysia
88. Anne-Marie Duchesne
89. Brother Maurice Lapointe

### 1971

90. Thérèse Bélanger
91. Ruth M. Campbell
92. Laura O. Cook
93. James Cuthbertson
94. Harold B. Dean
95. William A. Jones
96. John F. McGivney
97. Ruth M. Willis
98. Hazel A. Farr

### 1972

99. Cora Bailey
100. Omer E. Deslauriers
101. Ronald E. Edwards

- 102. Marion I. Evans
- 103. George E. Flower
- 104. Marie T. Kennedy
- 105. William J. McCordic
- 106. Donald M. Ritchie
- 107. Alan W. Robb
- 108. John R. Rodriguez
- 109. Robert M. Smith
- 110. Ian J. Fife

## 1973

- 111. Jean I. Aceti
- 112. James J. Carey
- 113. Jean-David Corbeil
- 114. Daryl R. Hodgins
- 115. Rev. Jacques Martineau
- 116. Annabell McNaughton
- 117. Thomas A. Tait
- 118. Rev. J. Frank Kavanagh

## 1974

- 119. Marie-Thérèse Charlebois (Mrs. M.-T. Brazeau)
- 120. Robert J. Cooney
- 121. Lenore Graham
- 122. Robert W. B. Jackson
- 123. Yvonne LeBel
- 124. Ronald E. Poste
- 125. L. Morris Richardson
- 126. Gordon P. Wilkinson

## 1975

- 127. William C. Cunningham
- 128. Florence Henderson
- 129. Mary Hesser
- 130. Kenneth F. Prueter
- 131. Jeannine Séguin
- 132. Wilbur R. Smalley
- 133. Isabel B. Ward

## 1976

- 134. D. Carl Anderson
- 135. Frère Jean-Marc Cantin
- 136. Sister Yvonne Desaulniers
- 137. Marie I. Myers
- 138. Leo D. Normandeau
- 139. The Hon. Thomas L. Wells\*
- 140. Georges Gauthier

## 1977

- 141. Derry Byrne
- 142. Neil Davis
- 143. Lucien Hébert
- 144. Edward Minchin
- 145. Jacques Schryburt
- 146. Reginald H. Soward
- 147. R. Ross Andrew

## 1978

- 148. Sister Alice Marie
- 149. Roland Bidal
- 150. Jeanne Frolick
- 151. Peter Gazzola
- 152. Paul Kennedy
- 153. Ronald M. Stephen

## 1979

- 154. The Hon. Pauline M. McGibbon\*
- 155. Lewis J. Contini
- 156. John F. Cronin
- 157. David G. Dewar
- 158. John Kuchinak
- 159. Pierre Lalonde
- 160. Marie MacGregor (Mrs. M. Rutledge)
- 161. Alan Murray
- 162. Clarence W. Perry
- 163. Tom Taylor
- 164. George H. Waldrum

## 1980

- 165. Margaret Beckingham
- 166. Doreen Brady
- 167. Wilma Dowling
- 168. Linda MacKinnon
- 169. Marguerite Martel
- 170. George V. Meek
- 171. Owen B. Shime
- 172. Joan Westcott

## 1981

- 173. Hervé Casault
- 174. Marc Cazabon
- 175. Frank Griffin
- 176. Betty Hawke
- 177. H. Bryce Warren

## 1982

- 178. Patricia Carson
- 179. Jean Coughlan
- 180. Kathleen A. B. Dyson
- 181. Mary W. Flynn
- 182. James G. Head
- 183. F.W.D. "Doug" McAndless
- 184. Patrick A. Perdue
- 185. Jean V. Stublely
- 186. David L. Tough

## 1983

- 187. Raymond J. Bergin
- 188. Robert J. Denis
- 189. David J. S. Hughes
- 190. Duncan A. Jewell
- 191. André Lécuyer
- 192. William R. Menagh
- 193. Ada Schermann
- 194. Fred Sweeney
- 195. Ann Thomson

## 1984

- 196. Elizabeth Barkley
- 197. Lois M. Black\*
- 198. Richard A. Dodds
- 199. Doris Harrison
- 200. Dan F. McArthur
- 201. Howard Moscoe
- 202. Serge P. Plouffe
- 203. George Saranchuk
- 204. Margaret Wilson

## 1985

- 205. Jean-Paul Habel
- 206. Susan Hildreth
- 207. T. Ranald Ide
- 208. L. Brian Kenny
- 209. David J. Lennox
- 210. B. Edmund Nelligan
- 211. Shirley Stokes
- 212. Eugène R. Touchette

## 1986

- 213. L. Burt Cottenden
- 214. R. G. (Des) Dixon
- 215. Mary C. Hill
- 216. Kevin Kennedy
- 217. Guy Matte

218. Edna Parker  
219. Frances Poleschuk  
220. A. Kay Sigurjonsson  
221. Léon Vigneault

## 1987

222. James Forster  
223. L.-Anne Gagné  
224. Alice Grégoire-Bourdeau  
225. Colm Harty  
226. J. Frank Kinlin  
227. Douglas W. Knott  
228. Larry Langdon  
229. Jeanne Milovanovic

## 1988

230. Bruce E. Archer  
231. Jim Cooney  
232. Jacqueline Dennis  
233. Carol Dewey  
234. T. John Fauteux  
235. Ada Hill  
236. Gisèle Martel  
237. G. Burleigh Mattice  
238. Peter R. Norman  
239. Patrick O'Neill

## 1989

240. Rod Albert  
241. Maude Barlow  
242. Robert M. Buckthorp  
243. Elaine Cline  
244. Jacques Hallé  
245. Suzann Jones  
246. David C. Kendall  
247. Gertrude MacCrimmon  
248. André Pinard  
249. Betty Walsh

## 1990

250. Malcolm Buchanan  
251. Joan Byrne  
252. Herb Cooney  
253. David Eaton  
254. Eileen Lennon  
255. Sister Sheila McAuliffe  
256. Mel McFayden  
257. Helen Penfold  
258. Beverley Polowy  
259. Gérard Raymond  
260. Dr. David Suzuki\*

## 1991

261. Guill Archambault  
262. Allan Edward Bacon  
263. Helen Biales  
264. Mary Ellen Carey  
265. Noel S. Clark  
266. Marie-Reine Forest  
267. Richard F. Johnston\*  
268. Mary Elizabeth Labatt  
269. Bill Martin  
270. Robert Millaire  
271. François Tisi  
272. Anne Margaret Wilson

## 1992

273. Joseph W. Atkinson  
274. Sergine Rachelle Bouchard  
275. Denyse Brisson  
276. Michael Coté  
277. Lorne Earl Creighton  
278. Claudette Foisy-Moon  
279. Mary P. Gunn  
280. Victoria Hiebert-Hannah  
281. Jack Hutton  
282. Susan M. (Owens) Langley  
283. James E. Sparrow

## 1993

284. Rosemary Brown\*  
285. J. Frank Clifford  
286. Douglas M. Deller  
287. Margaret Dempsey  
288. J. Antero Elo  
289. Laurent Joncas  
290. Gene T. Lewis  
291. Terry Mangan  
292. Horst Schweinbenz  
293. Kathryn Soule  
294. Zubeda Vahed  
295. Monique Yelle

## 1994

296. Roger Cayer  
297. Frank Dillon  
298. Thomas William Dunseath  
299. Bob Garthson  
300. Earl Manners

301. Michael McGinnis  
302. Raymond Monette  
303. Barbara Sargent  
304. Rosemarie Stasios\*

## 1995

305. Edwin Alexander  
306. Claudette Boyer  
307. Réjean (Reg) Ferland  
308. Beverly Gardner  
309. Pat Kincaid  
310. Jacqueline Levesque  
311. Ronald George Merrett  
312. Bev Ough  
313. Claire Ross  
314. Mike Walsh

## 1996

315. Clifford Berry  
316. Michèle Chrétien-Guidolin  
317. Albert Dukacz  
318. Jim Gardhouse  
319. Sheryl Hoshizaki  
320. Gail Kingsley  
321. Bernard Lefebvre  
322. Peter Murphy  
323. Ronald Robert  
324. Mary Vernon

## 1997

325. John Campbell  
326. Catherine Cazabon  
327. Carol Corsetti  
328. Margaret Couture  
329. Margaret Gee  
330. Jeffrey F. Holmes  
331. Paul Inksetter  
332. Thomas G. Lyons  
333. William W. Markle\*  
334. Roger Régimbal  
335. Marilies Rettig

## 1998

336. Phyllis Benedict  
337. Diane M. Chénier  
338. Neil Doherty  
339. Bernard Éthier  
340. William (Bill) Getty  
341. Marshall Jarvis  
342. Florence Keillor

343. Barbara Kucherka  
344. Michele Landsberg\*  
345. W. Garth McMillan  
346. Maret Sädem-Thompson

## 1999

347. Betty Ann Bushell  
348. Diane Chénier  
349. Peter Herrndorf\*  
350. Brad Kuhn  
351. Sondra Nesterenko  
(post humously)  
352. Greg Pollock  
353. Daniel Racine  
354. Pearse Shannon  
355. Lorraine Stewart

## 2000

356. Marilyn Laframboise  
357. Diana Tomlinson  
358. Richard Prophet  
359. Ann Cook Petz  
360. Ruth Baumann  
361. Ray Fredette  
362. Fiona Nelson  
363. Raymond Vaillancourt  
364. The Hon. William Davis\*

## 2001

365. Rachelle Chrétien  
366. Jeff Heximer  
367. Randy McGlynn\*  
368. Emily Noble  
369. Yvan Roy  
370. Beverley Saskoley  
371. Jim Smith

## 2002

372. Tony Andreacchi  
373. Jacques Gascon  
374. Howard Goldblatt\*  
375. Paul Howard  
376. Lise Routhier Boudreau  
377. Carolyn Stevens  
378. Susan Swackhammer  
379. Nancy Wannamaker

## 2003

380. H. Ruth Behnke  
381. Gérald Bélisle  
382. Maureen Davis

383. Wendy E. Matthews  
384. Kathryn McVean  
385. Harry Mulvale  
386. Charles E. Pascal\*

## 2004

387. Mary Gordon  
388. Barbara Grizzle  
389. Claire Huneault  
390. Annie Kidder\*  
391. Jim McQueen  
392. Bruce McWhinnie  
393. Reno Melatti  
394. Paul Taillefer  
395. Susan Thede

## 2005

396. Diane Balanyk-McNeil  
397. Rosemary Clark  
398. David Clegg  
399. Wayne Cornack  
400. Danielle Francis  
401. Taylor Gunn \*  
402. Alain Lamoureux  
403. Sheila Vandenberg

## 2006

404. Gerald Armstrong  
405. The Honourable  
James K. Bartleman \*  
406. Marie-Élisabeth Brunet  
407. Normand Dubé  
408. Ron Gugula  
409. Donna Lacavera  
410. Gail Oleszkowicz  
411. Barbara Richter  
412. Sherry Rosner  
413. Harold Vigoda

## 2007

414. Claudia Guidolin  
415. Jacqueline Jean-Baptiste  
416. Lynn Johnston \*  
417. Donna Marie Kennedy  
418. Rhonda Kimberley-Young  
419. Peter Lipman  
420. Jim McMahan  
421. Charlotte Morgan  
422. Terri Taggart  
423. Hilda Watkins

## 2008

424. Ed Chudak  
425. Ken Coran  
426. Caramine Hall  
427. Sam Hammond  
428. Claude Lamoureux\*  
429. Jan Moxey  
430. Bill Reith  
431. Ken Thurston  
432. Larry Trafford

## 2009

433. George (Joe) Lamoureux

## 2010

434. Wendy Bolt  
435. Paul Cavalluzzo \*  
436. Bernie Dupuis  
437. Ruth Kirkham  
438. Francine LeBlanc-Lebel  
439. Elaine Mac Neil  
440. Vivian McCaffrey  
441. Benoit Mercier  
442. Jim White

\* Non-membre



Your Voice. Your Strength.  
Ontario Teachers' Federation

Votre voix. Votre force.  
Fédération des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario

